

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

N° 2026/04/01

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Délégations du conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire le 20 mars 2026,

Considérant que pour favoriser la bonne administration communale, il convient de déléguer certaines attributions à Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur Christian BEGUET, Maire, pour la durée du mandat les délégations suivantes :

3°.- De procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change. La commission des Finances sera associée au choix de l'organisme bancaire.

4°.- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 35 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5°.- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

- 6°.- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 8°.- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9°.- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11°.- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 15°.- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, jusqu'à hauteur de 1 000 000 €.
- 16°.- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :
- ~ saisine et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif y compris la cassation (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :
 - procédures en référé,
 - contentieux de l'annulation,
 - contentieux de pleine juridiction,
 - contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
 - ~ saisine et représentation devant l'ensemble des juridictions civiles, sociales, commerciales, pénales incluant les procédures de référé (toutes juridictions de premier instance y compris le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfants, les Cours d'Appel et la Cour de Cassation), étant précisé qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes avec ou sans constitution de partie civile, sur les plaintes déposées auprès du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'Instruction, sur les procédures de citation directe et sur toutes les actions rattachables à la protection fonctionnelle accordée aux élus municipaux et aux fonctionnaires territoriaux
 - ~ transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € s'agissant d'une commune de moins de 50 000 habitants.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégations du conseil municipal au Maire

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260101-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

Séance du 03 avril 2026

N° 2026/04/02

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Délégation au Maire pour l'attribution de prestations d'action sociale facultative

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code social et des familles, et notamment son article R 123-1,

Vu le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026,

Vu l'élection du Maire le 20 mars 2026,

Considérant l'intérêt pour le Maire de disposer d'une délégation pour l'octroi d'aide sociale facultative aux familles en difficulté et permettre d'être réactif dans de telles situations,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DONNE** délégation à Monsieur Christian BEGUET, Maire de la commune de Messimy-sur-Saône, pour attribuer des prestations d'aide sociale facultative d'urgence dans la limite de 500 €

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégation au Maire pour l'attribution de prestations d'action sociale facultative

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260402 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260402-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

N° 2026/04/03

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Indemnité de fonction des élus

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2123-20, L 2123-20-1, L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1,

Vu le renouvellement général du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 relative à l'installation des membres du conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n° 2026/03/ADJ du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu les arrêtés municipaux n° 2026/03/15, n° 2026/03/16, n° 2026/03/17 et n° 2026/03/18 du 24 mars 2026 portant délégation de fonctions à chacun des quatre adjoints, à compter du 25 mars 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que la commune se trouve dans la tranche de 1 000 à 3 499 habitants avec un taux maximum de 55,70% pour le Maire et de 21,38% pour les adjoints,

Vu l'enveloppe indemnitaire annuelle de la commune d'un montant de 69 658,56 € pour les indemnités d'élus,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ACTE** l'indemnité de Monsieur Christian BEGUET, au taux maximal de 55,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **FIXE** le montant des indemnités de fonction des adjoints comme suit :
 - * Madame Agnès LETHENET, 1^{er} adjoint : indemnité égale à 21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - * Monsieur Thierry JUILLARD, 2^{ème} adjoint : indemnité égale à 21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - * Madame Céline DESCOLLONGES, 3^{ème} adjoint : indemnité égale à 21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - * Monsieur Bertrand RICARD, 4^{ème} adjoint : indemnité égale à 21,38% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **PRECISE** que les indemnités de fonction des adjoints s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2026 et pour toute la durée du mandat.
- **INDIQUE** que ces indemnités ne font pas l'objet d'un écrêtement défini par la règle de cumuls de l'article L 2123-20 du code général des collectivités territoriales.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus chaque année au budget communal (chapitre 65).

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



**ANNEXE A LA DELIBERATION n° 2026/04/03 du 03 avril 2026 concernant les indemnités de fonction
du Maire, Adjoints et Conseillers municipaux**

Commune de Messimy-sur-Saône

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

Population totale au 1^{er} janvier 2026 : 1 381

Montant de l'enveloppe globale : 69 658,58 € par an, soit 5 804,88 € par mois

Indemnités allouées

NOM - Prénom	Fonction	Taux	Indemnité mensuelle brute (Indice brut terminal FP au 01/02/2024)
BEGUET Christian	Maire	55,70%	2 289,56 €
LETHENET Agnès	1er adjoint	21,38%	878,83 €
JUILLARD Thierry	2ème adjoint	21,38%	878,83 €
DESCOLLONGES Céline	3ème adjoint	21,38%	878,83 €
RICARD Bertrand	4ème adjoint	21,38%	878,83 €
GORDILLO Juliet	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
ARNOL Nathaly	Conseillère municipale	0,00%	0,00 €
DUPRAT Marjolaine	Conseillère municipale	0,00%	0,00 €
LEMPEREUR Elvis	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
BEGUET Pauline	Conseillère municipale	0,00%	0,00 €
CHASSAGNE Jean-Marie	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
VAGNAT Laurie	Conseillère municipale	0,00%	0,00 €
GIMARET Jean-Marc	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
IMBERT Fabienne	Conseillère municipale	0,00%	0,00 €
VILLARET François	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €

TOTAL	5 804,88 €
-------	------------

Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Indemnité de fonction des élus

Date de transmission de l'acte : 09/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260403 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260403-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

N° 2026/04/04

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Commissions communales :
*** désignation des membres**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-22,

Vu la présence de deux listes aux élections du 15 mars 2026, et considérant que les commissions communales doivent être créées dans le respect de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer les commissions communales ci-après pour la durée du mandat :

- * commission Affaires scolaires chargée de travailler sur les questions scolaires et périscolaires et d'être en lien avec l'école,
- * commission Bâtiments communaux chargé du suivi de l'entretien du patrimoine de la commune,
- * commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport chargée de la communication (Info Village, site Internet, page Facebook, ...) et relation avec les associations,
- * commission Economie locale chargée du lien avec les commerçants, artisans et professions libérales et la gestion du marché local,
- * commission Environnement / Agriculture chargée de traiter les questions environnementales (PCAET pour sa déclinaison au niveau de la commune ; lutte contre les frelons asiatiques, moustique tigre et chenilles processionnaires ; ambrosie ; mesures en lien avec les économies d'énergie ; ...)
- * commission Finances chargé de la préparation du budget et du suivi de l'exécution budgétaire,
- * commission Personnel communal chargée de l'étude des différentes demandes des agents et de l'évolution réglementaire,
- * commission Urbanisme chargée de l'étude des demandes d'autorisations d'urbanisme,

- * commission Voirie / Réseaux / Sécurité chargée d'étudier et de superviser les travaux liés à la réfection des voiries et du suivi de la vidéosurveillance et elle regroupera les anciennes commissions Voirie / Réseaux et Sécurité / Transport scolaire / Affaire militaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** à six maximum le nombre de membres des commissions communales.
- **DECIDE** de créer les neuf commissions proposées par Monsieur le Maire.
- **PROCEDE**, sans recourir au vote à bulletins secrets et avec une place laissée à la liste minoritaire, à la désignation des membres des commissions communales :
 - * Affaires scolaires : Agnès LETHENET – Thierry JUILLARD – Marjolaine DUPRAT - Pauline BEGUET – Jean-Marie CHASSAGNE – *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * Bâtiments communaux : Thierry JUILLARD – Céline DESCOLLONGES – Elvis LEMPEREUR – Jean-Marie CHASSAGNE – Laurie VAGNAT – *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport : Agnès LETHENET – Céline DESCOLLONGES – Bertrand RICARD – Marjolaine DUPRAT – Pauline BEGUET – François VILLARET
 - * Economie locale : Agnès LETHENET - Bertrand RICARD – Juliet GORDILLO - Marjolaine DUPRAT – Laurie VAGNAT – François VILLARET
 - * Environnement / Agriculture : Agnès LETHENET – Céline DESCOLLONGES – Jean-Marie CHASSAGNE – François VILLARET
 - * Finances : Thierry JUILLARD – Céline DESCOLLONGES – Bertrand RICARD – Juliet GORDILLO – Nathaly ARNOL – *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * Personnel communal : Agnès LETHENET – Thierry JUILLARD – Céline DESCOLLONGES – Laurie VAGNAT – *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * Urbanisme : Thierry JUILLARD – Nathaly ARNOL – Jean-Marie CHASSAGNE - *un représentant de la liste minoritaire non désigné*
 - * Voirie / Réseaux / Sécurité : Bertrand RICARD – Juliet GORDILLO – Elvis LEMPEREUR – Jean-Marie CHASSAGNE – *un représentant de la liste minoritaire non désigné.*

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Commissions communales : désignation des membres

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260404 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260404-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

N° 2026/04/05

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Comité Consultatif d'Action Sociale

*** fixation du nombre de membres**

*** désignation des membres du conseil municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2143-2,

Vu la délibération n° 2017/07/02 du 28 juillet 2017 décidant de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2017, d'exercer directement cette compétence et de créer à compter du 1^{er} janvier 2018 un Comité Consultatif d'Action Sociale,

Vu la délibération n° 2018/01/06 du 26 janvier 2018 confirmant la création au 1^{er} janvier 2018 d'un Comité Consultatif d'Action Sociale et fixant à dix le nombre des membres de ce comité,

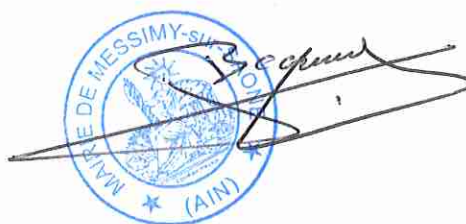
Vu le renouvellement général du conseil municipal,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir le Comité Consultatif d'Action Sociale.
- **FIXE** à dix le nombre de membres de ce comité consultatif (5 conseillers municipaux et 5 personnes extérieures).

- **PROCEDE**, sans recourir au vote à bulletins secrets, à la désignation de Mme Céline DESCOLLONGES – Mme Nathaly ARNOL – M. François VILLARET – Mme Laurie VAGNAT et M. Thierry JUILLARD, comme membres élus au comité consultatif d'action sociale.
- **CONFIE** à Monsieur le Maire la désignation des cinq personnes extérieures.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Comité Consultatif d'Action Sociale : fixation du nombre de membres et désignation des membres du conseil municipal

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260405 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260405-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

Séance du 03 avril 2026

N° 2026/04/06

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si une seule liste est présentée après appel à candidatures,

Après appel à candidatures, la liste suivante est présentée :

Titulaires : Bertrand RICARD – Jean-Marie CHASSAGNE – Céline DESCOLLONGES

Suppléants : Thierry JUILLARD – Nathaly ARNOL – Pauline BEGUET

Après en avoir délibéré et vote à mains levées à l'unanimité,

- **CREE** une Commission d'Appel d'Offres permanente pour la durée du mandat.

- **PROCEDE** à la désignation de la seule liste candidate :
 - * Titulaires : Bertrand RICARD – Jean-Marie CHASSAGNE – Céline DESCOLLONGES
 - * Suppléants : Thierry JUILLARD – Nathaly ARNOL – Pauline BEGUET

Fait et délibéré, le 03 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Commission d'Appel d'Offres

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260406 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260406-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

Séance du 03 avril 2026

N° 2026/04/07

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

**OBJET : Conseil d'Ecole
* désignation d'un conseiller municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D 411-1,

Vu le renouvellement général du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un conseiller municipal au sein du Conseil d'Ecole,

Considérant qu'il serait intéressant que ce délégué soit membre de la commission Affaires Scolaires,

Après appel à candidatures, Madame Marjolaine DUPRAT se présente pour être délégué,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, sans recourir au vote à bulletin secret, Madame Marjolaine DUPRAT, comme conseiller municipal au Conseil d'Ecole.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Conseil d'Ecole : désignation d'un conseiller municipal

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260407 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260407-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de **MESSIMY SUR SAONE**

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

N° 2026/04/08

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Désignation du « correspondant défense »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la création en 2001 de la fonction de correspondant défense ayant vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense,

Considérant que le représentant officiel de la commune doit obligatoirement y remplir un mandat électif de conseiller municipal,

Après appel à candidatures, M. Bertrand RICARD se présent,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, sans recourir au vote à bulletin secret en raison de la seule candidature déposée, Monsieur Bertrand RICARD, comme « correspondant défense » de la commune.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Désignation du "correspondant défense"

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260408 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260408-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

N° 2026/04/09

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Désignation délégué au collège des élus du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2009,

Vu les statuts du CNAS et la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents par les collectivités adhérentes,

Après appel à candidatures, Mme Nathaly ARNOL étant la seule candidate, il ne sera pas procédé à un vote à bulletin secret pour sa désignation,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DESIGNE**, sans recourir au vote à bulletin secret en raison de la seule candidature déposée, Madame Nathaly ARNOL comme délégué au collège des élus du Comité National d'Action Sociale.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation délégué au collège des élus du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260409 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260409-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

Séance du 03 avril 2026

N° 2026/04/10

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Fixation du loyer de l'appartement T4 au Presbytère

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la vacance de l'appartement T4 au Presbytère et les travaux de rénovation réalisés,

Vu le montant des loyers des autres logements communaux au m²,

Vu l'avis de la Régie BERTRAND DEPAGNEUX, ayant reçu mandat de gestion pour la gestion administrative des logements communaux,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
par 13 voix pour
2 abstentions

- **FIXE** le montant du loyer de l'appartement T4 du Presbytère, sis 19 allée du Presbytère, à 700 € à compter de la date où il sera reloué.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du loyer de l'appartement T4 au Presbytère

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260410 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260410-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEx

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

N° 2026/04/11

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement,

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

Considérant que la commune ayant une population totale inférieure à 2 000 habitants, il convient de désigner un délégué titulaire et en nombre double les délégués suppléants, soit 2,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

DELEGUE TITULAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	15
Nul	1
Blanc	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13

Majorité absolue : 7

A obtenu

-Juliet GORDILLO 13 voix (treize)

Monsieur Juliet GORDILLO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DELEGUES SUPPLEANTS

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	15
Nul	0
Blanc	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13

Majorité absolue 7

Ont obtenu

-Nathaly ARNOL 12 voix (douze)

-Bertrand RICARD 12 voix (douze)

-Jean-Marie CHASSAGNE 1 voix (une)

Madame Nathaly ARNOL et Monsieur Bertrand RICARD, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués suppléants.

- **DESIGNE**

~ Monsieur Juliet GORDILLO comme délégué titulaire

~ Madame Nathaly ARNOL comme délégué suppléant

~ Monsieur Bertrand RICARD comme délégué suppléant

- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260411 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260411-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Nombre de membres :

Séance du 03 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 14

N° 2026/04/12

Votants : 15

Pouvoir : 01

Convocation : 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Céline Descollonges – Bertrand Ricard – Juliet Gordillo – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Laurie Vagnat – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert

Excusé : François Villaret (pouvoir à Christian Beguet)

Absent :

Secrétaire de séance : E Lempereur

**OBJET : Désignation d'un représentant de la commune à la Société Publique
Locale (SPL) ALEC AIN**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021/05/03 du 21 mai 2021 décidant de la constitution d'une société publique locale, procédant à l'adoption des statuts de la société avec une participation de la commune fixée à 100 €, autorisant Monsieur le Maire à signer les actes utiles à la constitution, désignant un représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et représentant du conseil municipal au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain,

Vu le renouvellement général du conseil municipal,

Considérant que la commune dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et au sein de l'Assemblée spéciale,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du représentant de la commune au sein de la SPL ALEC AIN,

DELEGUE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 15

Nul 0

Blanc 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 13

Majorité absolue : 7

A obtenu

-Thierry JULLIARD 13 voix (treize)

Monsieur Thierry JUILLARD, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamé délégué

- **DESIGNE** Monsieur Thierry JUILLARD comme représentant permanent de la commune à l'Assemblée Générale des actionnaires et pour représenter le conseil municipal au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL ALEC de l'Ain.

Fait et délibéré, le 03 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Christian Beguet", is written over the official seal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation d'un représentant de la commune à la Société Publique Locale (SPL) ALEC AIN

Date de transmission de l'acte : 07/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260412 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260403-DEL20260412-DE

Date de décision : 03/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants